

Après la pause estivale, voilà la rentrée et la reprise d'ensemble des activités. Mais que s'est-il passé pendant l'été au niveau communal ?

Le dossier PLU entre dans sa phase finale. En effet, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 30 juillet 2011 et « **décide de donner un AVIS FAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Challes les Eaux.** » Toutefois, cet avis est assorti de deux réserves et de trois recommandations. Le comité de pilotage, avec l'appui des techniciens concernés, a donc repris son travail pour intégrer les remarques effectuées afin de lever les réserves et prendre en compte les recommandations préconisées. Les travaux du comité de pilotage dans lequel un représentant de la minorité du conseil est présent, ne sont pas encore totalement aboutis mais il apparaît que les remarques faites devraient pouvoir s'insérer normalement dans le dossier PLU pour une finalisation en fin d'année ou au tout début 2012.

Le dossier « Maison d'enfants à caractère sanitaire pour cures thermales et soins de suite et de réadaptation de jeunes obèses » est entré dans sa phase active avec d'une part le démarrage effectif des travaux de construction sur le terrain des Sétéreés mi-août 2011 pour une livraison programmée au tout début du 2^{ème} semestre 2012 et d'autre part la signature officielle et solennelle en mairie le 28 septembre 2011 de tous les documents administratifs qui s'y rapportent. Il en résultera un transfert à la mi 2012 de l'activité des MAISONS D'ENFANTS LE PARC et du COTTAGE dans un bâtiment neuf au lieu-dit les Sétéreés, chemin Saint Vincent. Cette maison d'enfant sera exploitée par « la SARL Maison d'enfants le Parc ». Par cette action rapide et décisive, l'ensemble du Conseil municipal, avec l'aide financière du Conseil général de la Savoie affiche sa volonté de maintenir, développer voire adapter l'activité thermale sur la commune et ce en partenariat étroit avec la CHAÎNE THERMALE DU

SOLEIL, qui en rachetant les Thermes et en investissant dans l'établissement challésien a voulu conforter son activité thermale qui en fait aujourd'hui le numéro un mondial avec vingt et une stations qui traitent de dix orientations thérapeutiques et accueille plus de cent vingt mille curistes par an.

Un coup de projecteur également sur les travaux de la ZAC du Centre qui ont été dévolus pour une somme de l'ordre de quatre millions cinq cent mille euros hors taxes soit un prix bien inférieur aux estimations faites et au budget prévisionnel affecté à cette opération. Le démarrage effectif des travaux devient imminent et se concrétisera début 2012.

La commune bouge et évolue, c'est nécessaire, et l'équipe en place s'attachera toujours à défendre l'intérêt général des challésiens et à conforter le cadre de vie qui fait le charme de notre cité thermale et touristique.

agir pour Challes-les-Eaux

PLU : Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur

Le Plan Local d'Urbanisme a été soumis à une enquête publique ; celle-ci a été confiée à Mr Perri, architecte urbanisme qui, au terme de cette enquête, a rédigé un rapport. Sur de nombreux points, ses conclusions rejoignent l'analyse critique que nous avons faite sur ce projet de PLU. Nous rependrons ici les divers éléments de désaccord que nous avons exprimés à travers le blog et le tract distribué dans les boîtes aux lettres.

Élu(e)s AGIR. Extrait :

« Dans un premier temps nous ferons part de nos remarques sur la méthodologie et l'absence de concertation réelle. Nous n'avons pas été associés à l'élaboration de ce PLU. Ce qui pour nous est un manquement grave au fonctionnement de la démocratie locale. »

Analyse du commissaire enquêteur : « La concertation, par contre, a été, à notre sens, tout à fait insuffisante. On n'a certainement pas réuni les conditions d'une participation ni d'une véritable concertation »

Élu(e)s AGIR. Extrait :

« Un choix de croissance démographique qui n'a pas fait l'objet de débat, ni de concertation. Rien n'impose la poursuite de cette croissance démographique initiée il y a une vingtaine d'années, plaçant notre commune en tête des évolutions démographiques locales. Pour notre part, nous sommes partisans d'une croissance ralentie dans l'objectif d'absorber l'afflux récent de population et de préserver l'identité locale. »

Analyse du commissaire enquêteur :

« Mais cette hypothèse de base (poursuivre la croissance démographique forte constatée ces dernières années) conduit à des options d'occupation des sols qui contredisent, à notre sens, les deux autres objectifs, eux aussi clairement affichés dans le rapport de présentation et dans le PADD : conserver la qualité du cadre de vie, concentrer la ville dans ses limites actuelles. »

Élu(e)s AGIR. Extrait :

Nous demandons que les impacts naturels et agricoles de la mise en urbanisation à forte densité du secteur des Teppes soient étudiés de manière plus approfondie. Le projet urbanistique sur cette zone doit être revu.

Analyse du commissaire enquêteur :

« Nous remarquerons que le SCOT est à peine cité dans le rapport de présentation... On aurait appris que si la zone de Pied-devant, zone de conflit agriculture-urbanisation est bien une réserve d'urbanisation à très long terme, de nombreuses zones « AU » (à urbaniser) sont, elles, considérées comme des zones agricoles. »

Le Préfet lui-même souhaite voir prise en compte l'agriculture, rejoignant par la même, les observations de la Chambre d'Agriculture qui émet des avis réservés voire même défavorables sur l'urbanisation de certaines zones présentant un intérêt certain pour l'agriculture.

Le commissaire enquêteur rappelle les deux réserves des services de l'État et de l'autorité environnementale et très clairement la demande d'abandon du projet d'urbaniser les zones actuellement naturelles ou agricoles à l'entrée ouest de la commune.

Nous sommes satisfaits que nos positions trouvent un écho favorable. Nous demanderons que la démarche de réflexion reprenne sur des bases solides, impliquant davantage les habitants de notre commune et répondant aux enjeux contemporains.